

Publié le : 11/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 29 mars 2023 à 17h00**

**Question n°4**

**Reprise anticipée des résultats 2022 du Budget Principal**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /  
Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX /  
Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN /  
Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX /  
Monsieur André TERZO, ne prend pas part au vote de la question n°5 /  
Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Madame Valéry GARCIA, **donne pouvoir à Monsieur André TERZO** / Monsieur Jamal-  
Eddine LOUHKIAR / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**RECU EN PREFECTURE**

Le 11 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20230329-D00171710-DE

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Résultat 2022 :

Fonctionnement = + 2 725 442,84 €

Investissement = + 320 108,02 €

**Résumé** : Il est proposé aux administrateurs de voter l'affectation des résultats de 2022 de façon anticipée, dès le vote du budget primitif 2023, le compte administratif n'étant pas encore produit.

#### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif est approuvé avant le vote du budget primitif suivant (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Or, le compte administratif 2022 sera produit lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2023.

L'instruction M14 permet dans ce cas de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du compte administratif, et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

#### Les résultats 2022, attestés par le comptable, sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 2 725 442,84 €.
- Excédent d'investissement cumulé : 320 108,02 €.

Le résultat de fonctionnement est la conséquence de la reprise de la provision de 1 239 960 €, constituée fin 2018, pour le financement des travaux de rénovation du siège. Initialement, il était prévu de virer l'intégralité de cette provision en investissement. Toutefois, au cours de l'exercice 2022, compte tenu des fortes tensions budgétaires, il a été décidé de modifier le budget afin de ne prévoir qu'un virement partiel de cette provision à l'investissement, à hauteur de 700 000 €. Le solde, soit 539 960 €, a été laissé en section de fonctionnement, ce qui explique la hausse de 229 615,52 € du résultat reporté au compte 002 entre les Budgets Principaux 2022 et 2023. Si la provision avait été intégralement virée à l'investissement, le résultat reporté aurait été en baisse de -310 344,48 €.


**Il est proposé l'affectation suivante :**

- Excédent de fonctionnement :
  - 700 000 € en virement à l'investissement, au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.
  - Le solde, soit 2 025 442,84 €, reportés en recettes de fonctionnement au compte 002.
- Excédent d'investissement :
  - La totalité, soit 320 108,02 € en réduction des charges de l'exercice 2023 au compte 001.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

- ✓ Votent favorablement les propositions de reprises anticipées présentées.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN

